



Le mardi 2 avril 2019 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 27 mars 2019 - Nombre de membres en exercice : 26

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANTER-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, MM. Bernard JEAN-BAPTISTE, Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET.

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Anne-Catherine DERVILLE (à M. Eric DESREUMAUX), M. Claude LAMARCO (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX), Mme Aurélie VERNIER (à M. Riquier WILLOQUET).

Absente excusée : Mme Danièle PETIT.

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Dong NGUYEN.

N° 19-1-14

Affaires Juridiques

31, rue Abbé Six
Création de logements sociaux

Subvention d'équilibre

Rapport de M. le Maire,

Suite à une opportunité de division foncière au 31 rue de l'Abbé Six, le bailleur Notre Logis a décidé de porter un projet de logements sociaux dans ce secteur.

Cette parcelle d'une superficie de 357 m² accueillera un immeuble semi-collectif de deux logements de type 4 (1 PLAI / 1 PLS).

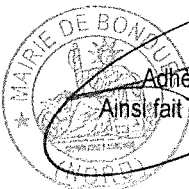
Le coût d'acquisition du foncier particulièrement élevé ainsi que les coûts de construction et de viabilisation plus importants en raison du faible nombre de logements construits, ne permettent pas d'atteindre un équilibre d'exploitation.

C'est pourquoi, sur la base des éléments du bilan prévisionnel ci-joint, le bailleur Notre Logis sollicite de la ville le versement d'une subvention de 50 000 €. Cette somme pourrait être révisée à la baisse en fonction du bilan final d'opération.

Cela étant exposé, nous invitons le Conseil Municipal :

- à accepter le versement d'une subvention d'équilibre de 50 000 € pour soutenir la réalisation de ces 2 logements sociaux ;
- à valider la convention ci-jointe en fixant les modalités ;
- à autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires
CA du 05 mars 2019
CG du 25 mars 2019



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire